

Adresse : LYCEE PAUL DOUMER /MAISON DES LYCEENS
2 RUE PAUL DOUMER 94170 LE PERREUX SUR MARNE

Renseignements/Contacts : Pascal Friedrich 0143247153 (en journée) ou Valérie Guermond 06 66 67 61 74

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je soussigné(e) :

Nom : -----Prénom -----

Adresse : -----

Code postal :----- Ville : -----

Tél : ----- Portable -----

E-mail : ----- @-----

N° carte d'identité ou passeport : -----

Délivrée le : -----Par la préfecture du : -----

(JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE PHOTOCOPIE DE LA PIECE D'IDENTITE)

Nature des objets exposés sur le stand : -----

Nombre de mètre linéaire (5 max) -----x 10 € = ----- (1 à 2 chaises fournies)

Ci-joint un chèque d'un montant de _____ à l'ordre de la MAISON DES LYCEENS

Règlement

Date : **24 NOVEMBRE 2019**

Adresse : Salle Polyvalente 2 rue Paul Doumer 94170 Le Perreux sur Marne

1. Mise en place des exposants à partir de 7h00 jusqu'à 8h00. Horaires d'ouvertures de la salle au public : **8h30 à 15h00 POUR**

LE DERNIER ENTRANT. DEPART EXPOSANT 16H

Entrée 1 € pour les adultes et gratuit pour les enfants de moins de 12 ans.

2. Marchandise autorisée : **Tous jouets anciens**

3. Date limite d'inscription : **04 NOVEMBRE 2019**

4. Prix des emplacements : 10 euros le mètre linéaire (5m maximum)

5. Les réservations seront obligatoirement accompagnées du règlement par chèque.

6. Les chèques sont à libeller à l'ordre de : **MDL DU LYCEE PAUL DOUMER**

7. Les emplacements seront attribués par ordre d'arrivée des inscriptions sans aucune contestation possible.

8. Aucun exposant ne pourra s'installer tant que le montant de location n'aura pas été perçu.

9. Clause de désistement : après le 16 Novembre 2018 aucun remboursement des sommes déjà versées ne sera effectué.

10. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées dans ce cas.

11. Les exposants s'engagent impérativement à respecter les horaires d'ouvertures et de fermetures du salon au public.

12. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté absolue et à respecter les horaires. Ils demeurent responsables des dommages ou autres dégradations causées aux locaux, au matériel mis à leur disposition et éventuellement des préjudices qu'ils seraient amenés à apporter à autrui.

13. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription d'un exposant et d'exclure celui qui ne respecterait pas ce règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

14. Les exposants devront indiquer lors de l'inscription le nombre de personnes venant les aider (2 pers par stand maximum).

15. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de leurs dépositaires, à leurs risques et périls. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de perte, vol, casse ou autre dommage, de quelque nature ou origine qu'il soit.

16. Aucun véhicule motorisé ne pourra pénétrer dans la salle.

17. Aucune animation musicale ne sera tolérée.

18. L'association organisatrice ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des vols ou détériorations des objets exposés.

19. Aucun stand de boissons ou de nourriture ne peut être accepté, puisque réservé à l'association.

20. Les emplacements non occupés à 8h15 seront redistribués sans aucun remboursement.

21. Le renvoi du bulletin de participation ci-joint entraîne l'acceptation du présent règlement.

Fait à : Le

Lu et approuvé : « »

Signature :

Pour Information :

Possibilité de parking pour certains exposants/Possibilité de logement hôtelier à proximité